



→ « Grâce aux accords bilatéraux, la Suisse est mieux outillée pour agir contre les criminels. »

Pénurie de main-d'œuvre

Les chiffres l'attestent, la libre circulation des personnes n'accroît pas la criminalité

31.08.2020

D'un coup d'oeil

La Suisse affiche un faible taux de criminalité. Les auteurs de l'initiative de résiliation affirment pourtant que la libre circulation des personnes accroît l'insécurité. Ce n'est pas ce que disent les chiffres: la libre circulation des personnes n'a pas entraîné une augmentation de la criminalité en Suisse. La collaboration efficace avec l'UE améliore, au contraire, le taux de réussite pour la poursuite de délits et la lutte contre la criminalité. Les auteurs de l'initiative affirment néanmoins le contraire; découvrez donc pourquoi.

Nous condamnons tous la criminalité au sein de la société. Je pense que nous sommes d'accord sur ce point. Les auteurs de l'initiative de résiliation exploitent cela dans leur argumentation. On entend régulièrement que la Suisse a vu son taux de criminalité augmenter et la sécurité diminuer depuis l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE). Ces affirmations ne tiennent pas l'épreuve des faits, et les statistiques actuelles le démontrent. Les chiffres disent, en effet, précisément le contraire. Rien ne prouve que la libre circulation des personnes ait entraîné une hausse de la criminalité ces dernières années. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les actes de violence graves sont restés à peu près constants en termes absolus depuis 2009 et les cas de violence mineure ont même diminué.

Le nombre de crimes violents pour 1000 habitants sont en baisse en Suisse depuis 2009

On constate ainsi que le nombre de crimes violents pour 1000 habitants a diminué dans presque toutes les catégories réprimées par le droit pénal. En 2009, on comptait 1,4 cas de lésions corporelles pour 1000 habitants environ, alors qu'en 2019, ce chiffre était juste en dessous de 1. Vous pouvez vérifier, vous-même, ces chiffres auprès de l'Office fédéral de la statistique.

Quelle part des actes criminels sont le fait d'étrangers en Suisse? Examinons les chiffres sur l'exécution des peines: en 2017, la population résidente permanente étrangère représentait 22,3% de tous les détenus, 11,7% étaient des demandeurs d'asile et 29% des étrangers d'autres catégories. Notons que la part de la population résidente permanente étrangère parmi les détenus correspond approximativement à leur part au sein de la population.

Le problème, ce ne sont pas les immigrés européens, mais le tourisme criminel

La grande majorité des détenus sont des étrangers sans domicile en Suisse, c'est-à-dire des délinquants qui s'adonnent au tourisme criminel. Ils n'ont pas grand-chose à voir avec la libre circulation des personnes introduite avec l'UE, qui concerne des personnes résidentes et des travailleurs frontaliers. Je voudrais également signaler ici que grâce à l'accord de Schengen avec l'Europe, les forces de police suisses ont accès au système d'information Schengen (SIS), une base de données paneuropéenne. Grâce à ce système, la police suisse peut identifier des suspects étrangers ou des véhicules volés à l'étranger dans un délai très court et engager des poursuites.

Le nombre de victimes de crimes enregistrées a aussi diminué - d'un tiers depuis 2012

Examinons encore l'évolution des chiffres en ce qui concerne les victimes de la criminalité. Le nombre de personnes lésées en Suisse a diminué. Si on examine les chiffres depuis 2009, on voit que la Suisse a enregistré un pic en 2012 avec 342 580 victimes. En 2019, le nombre de personnes lésées est tombé à 237 971. L'année dernière, on comptait ainsi quelque 100 000 victimes de crimes de moins que sept ans auparavant. Cette baisse d'un tiers environ est très positive. Dans ces conditions, il est faux d'affirmer que la libre circulation des personnes a entraîné une hausse de la criminalité dans notre pays.

Même l'étude très controversée de l'UDC sur les effets de la libre circulation des personnes arrive à la conclusion que «le taux de criminalité des immigrants venus des principaux pays d'origine n'est pas significativement plus élevé que celui des citoyens suisses».

Les auteurs de l'initiative de résiliation attisent des peurs diffuses pour tromper les électeurs.

Dès lors que les chiffres montrent que la libre circulation des personnes n'augmente pas la criminalité en Suisse, pourquoi les auteurs de l'initiative prétendent-ils constamment le contraire? Cela tient-il au fait que la majorité des personnes interrogées dans des sondages répondent qu'elles se sentent de moins en moins en sécurité? Avec leurs affirmations, les initiants tentent donc d'attiser des peurs diffuses. Cela ne peut fonctionner que si on ne parle pas des chiffres dans le débat public.

Remarque: Les déclarations de ce blog se fondent sur les sources suivantes: Office fédéral de la statistique, Dirk Baier («Migration und Kriminalität in der Schweiz», Haute école spécialisée en sciences appliquées de Zurich (ZHAW), avril 2020, entre autres p. 25 et 28), «Wirtschaftliche Auswirkungen der Bilateralen I auf Schweizer Bürger» (Europe Economics, avril 2020, p. 88).